



**Aux destinataires de la procédure de
consultation**

Date 22 avril 2021

Procédure de consultation : Avant-projet de révision partielle de la loi sur la protection civile

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Ce document présente l'avant-projet de la révision partielle de la loi sur la protection civile du 10 septembre 2010 (RS/VS 520.1).

Cette révision est dictée, d'une part par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (RS 520.1) et, d'autre part, par l'expérience de ces huit dernières années depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle loi cantonale sur la protection civile. Les modifications principales portent sur les éléments suivants :

- le rattachement des professionnels des organismes de protection civile (ci-après OPC) à l'Etat et la suppression des mandats de prestations et des conventions-cadre avec les communes sièges ;
- la réorganisation des OPC ;
- la participation financière des communes à la protection civile.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de cet avant-projet sans se prononcer sur le fond et a autorisé le Département de la sécurité, des institutions et du sport à le mettre en consultation. Nous avons ainsi l'honneur de vous consulter en vous invitant à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions

d'ici au lundi 31 mai 2021.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais. Adresse : <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantonales-en-cours>. Les prises de position sont à adresser directement au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à l'adresse sscm@admin.vs.ch ou au Service de la sécurité civile et militaire, rue des Casernes 40, 1950 Sion. Le SSCM se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric Favre
Conseiller d'Etat

Annexes :
Avant-projet de LPCi
Rapport explicatif
Formulaire de consultation

